



MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° : 63/2025

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions d'Officier de l'Etat-Civil à Mme Adelyne GRANGER, Adjointe Administrative titulaire

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2122-10 relatifs aux délégations de fonctions en qualité d'Officier de l'Etat-Civil,

Vu le procès-verbal d'élection de M. Julien PICHOT, en qualité de Maire d'Aunay-sous-Auneau, en date du 10 décembre 2025,

Considérant que pour une bonne administration des affaires communales, il est nécessaire de donner une délégation de fonctions d'Officier de l'Etat-Civil à Mme Adelyne GRANGER, Adjointe Administrative titulaire,

ARRETE

Article 1 : Mme Adelyne GRANGER, Adjointe Administrative titulaire reçoit délégation de toutes les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Mme Adelyne GRANGER peut délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes. Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du Chapitre II du Titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet au 10 décembre 2025.

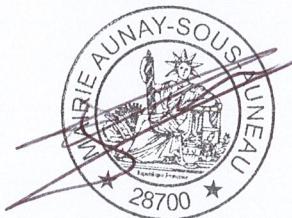
Article 3 : Ces délégations sont assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 4 : La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté
Ampliation adressée au :

- à Monsieur le Préfet
- Comptable de la collectivité

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Julien PICHOT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Adelyne GRANGER